

L'imposition individuelle effraie les cantons

VOTATION FÉDÉRALE Le principe fiscal d'imposition individuelle sera soumis au peuple le 8 mars. Dix cantons ont activé le mécanisme du référendum pour s'opposer à cette réforme, dont l'ampleur des conséquences est difficile à calculer pour les autorités fiscales cantonales

ANNICK CHEVILLOT, BERNE

La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a tenu à exprimer toutes ses craintes concernant la loi fédérale sur l'imposition individuelle vendredi à Berne. Vingt et un cantons se sont opposés au projet de réforme fiscale durant la phase de consultation et dix ont appuyé le référendum cantonal: Saint-Gall, Obwald, Valais, Schwytz, Argovie, Uri, Nidwald, Thurgovie et les deux Appenzell. Un outil démocratique rarement utilisé dans le pays. Ce n'est que la deuxième fois depuis 1874 qu'une telle procédure aboutit.

Pour Markus Dieth, conseiller d'Etat argovien chargé des Finances et président de la CdC, cette démarche cantonale est «la preuve de la gravité de la situation. Il ne s'agit pas d'une question de détail, mais de réserves fondamentales et d'un changement complet

du système avec des effets importants à tous les échelons». A ses côtés, Michèle Blöchliger et Franziska Biner, conseillères d'Etat nidwaldienne et valaisanne, abondent dans ce sens: «Cette réforme est trop radicale. Une solution pragmatique aurait suffi.»

Pas sur le dos des cantons

Les trois magistrats ont rappelé que les cantons ont déjà corrigé la pénalisation du mariage grâce au *splitting*, aux déductions pour personnes mariées ou à l'adaptation des barèmes, notamment. «Ces modèles ont fait leurs preuves et pourraient être transposés au niveau fédéral», a assuré Franziska Biner. Une manière de renvoyer la Confédération à ses obligations: à elle de trouver une solution pour l'impôt fédéral direct. Les cantons verraient cette adaptation d'un bon œil, parce que «personne ne conteste la nécessité de trouver une solu-

tion pour en finir avec l'injustice fiscale faite aux couples mariés, a assuré Markus Dieth. Mais cela ne doit pas se faire au détriment des cantons ni en créant de nouvelles inégalités.» Il a ainsi souligné qu'au niveau fédéral, ce sont principalement les couples mariés les plus aisés, dont les revenus sont équitablement répartis, qui bénéficieraient du projet soumis au vote.

Pour le ministre argovien, «le projet ne représente pas forcément une plus grande équité fiscale. Il défavorisera les couples mariés ne disposant que d'un salaire. Les couples avec une grande disparité de revenus seraient également perdants.» Et Franziska Biner d'ajouter: «L'imposition individuelle prévoit de partager à parts égales les déductions fiscales. Dans ces cas, la part du partenaire avec le revenu faible serait perdue parce que ledit revenu est trop bas.»



«L'imposition individuelle s'attaque à l'autonomie fiscale des cantons»

MARKUS DIETH, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX

Questionnés sur ces points précis, les trois ministres cantonaux de la Fiscalité ont reconnu qu'il n'était pas possible de «calculer les conséquences de cette réforme à l'heure actuelle». Des évaluations sont en cours, mais les incertitudes sont trop nombreuses pour avancer des chiffres précis. Malgré ce flou, Franziska Biner a insisté: «Les couples mariés sont souvent des ménages avec enfants, dont un des parents assume sans rémunération la majeure partie des tâches familiales. Est-il juste de dire à ces contribuables: désolés, vous auriez dû opter pour un autre modèle familial?»

«Ingérence inutile»

De son côté, Michèle Blöchliger a affirmé que la réforme «engendrera des coûts importants pour les cantons. Elle entraînera une charge de travail trop élevée pour les administrations fiscales. De

plus, il faudra adapter le système de taxation des 26 cantons, avec 1,7 million de déclarations d'impôts supplémentaires à traiter sur l'ensemble du territoire. Tous les tarifs et les réductions mis en place devront être analysés et revus, ainsi que les systèmes informatiques, pour un résultat incertain.». Selon elle, tous les aspects des revenus d'un ménage seraient concernés, y compris les déductions des primes d'assurance maladie, les bourses d'études et les aides à l'accueil extra-familial des enfants.

Autant d'éléments qui font dire à la Nidwaldienne que l'imposition individuelle représente une «ingérence inutile». Les cantons préféreraient conserver leurs prérogatives, leurs 26 systèmes et leurs marges de manœuvre. Comme le souligne Markus Dieth: «L'imposition individuelle s'attaque à l'autonomie fiscale des cantons.» ■